

# ATTENTION !

## MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?



*Dans la région Centre-Val de Loire, en 2018, 116 personnes ont été intoxiquées de manière accidentelle par du monoxyde de carbone. Dans le département du Loiret, 29 personnes ont été victimes d'intoxication dans leur habitation, 24 d'entre elles ont été conduites aux urgences et 10 ont été hospitalisées.*

*Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).*

### LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement ;
- ▶ Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : ne les installez pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr) > SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

[www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr](http://www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr) > AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

